

CONGRÈS ANNUEL ADGF

SYLVIANNE VILLAUDIÈRE

VICE-PRÉSIDENTE FFGOLF EN CHARGE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

&

JULIEN CABANES

CHARGÉ DE PROJET GESTION DURABLE DE L'EAU

9 NOVEMBRE 2023

ffgolf[®]

INTERVENTION
SYLVIANNE VILLAUDIÈRE



NOS GOLFS FACE A DE NOUVEAUX ENJEUX POUR LEUR AVENIR

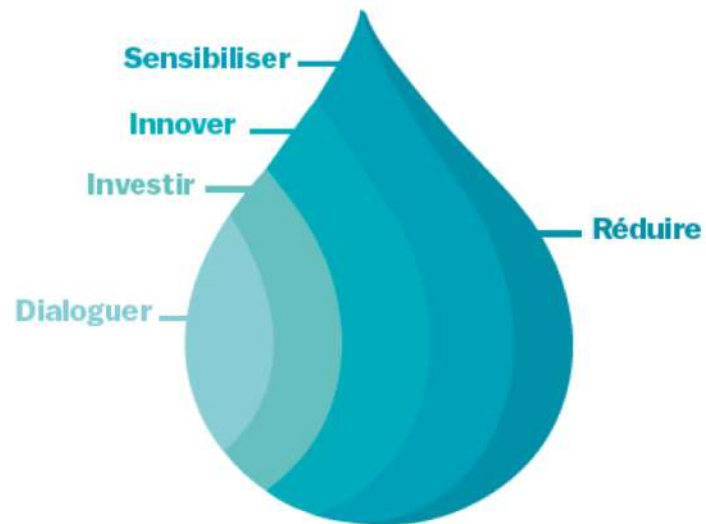


SEULE UNE DÉMARCHE VERTUEUSE ET RESPONSABLE NOUS PERMETTRA D'ABORDER NOTRE DÉVELOPPEMENT FUTUR SEREINEMENT

L'EQUIPE ENVIRONNEMENT 2023



NOS GOLFS FACE A DE NOUVEAUX ENJEUX POUR LEUR AVENIR



Rappel du Manifeste Sobriété Eau - Objectifs et engagements ffgolf

B - LA FILIÈRE GOLF S'ENGAGE POUR L'AVENIR DANS UN MANIFESTE SOBRIÉTÉ EAU



Pour faire face au dérèglement climatique qui s'accélère et en complément des actions déjà engagées en faveur de la transition écologique, la filière golf a promulgué au mois de juin 2023 le *Manifeste sobriété eau de la filière golf* visant à la mise en œuvre de 15 actions concrètes aux regards des 53 mesures du Plan eau du Gouvernement :

Réduire

1. Réduire de 15 % les volumes d'eau prélevés d'ici à 2030 - Mesure 1 du Plan eau.

2. Indiquer pour chaque club de golf le volume d'eau strictement nécessaire dont les greens, surfaces de jeu essentielles représentant 1 à 2 % des surfaces de jeu, ont besoin pour garantir la survie du gazon et les conditions de jeu liées au règlement sportif de la discipline - Mesure 51 du Plan eau.

3. Établir la cartographie des golfs en stress hydrique fort en 2022. Mener en 2023 dans au moins 50 % de ces golfs, un diagnostic eau et sol du parcours et établir un plan d'actions pour réduire de 15 % l'utilisation de l'eau dans ces golfs d'ici à 2030 - Mesure 1 du Plan eau.

4. Identifier les golfs utilisant de l'eau potable et les accompagner pour qu'ils s'engagent vers une alternative plus durable pour leur arrosage d'ici à fin 2024 - Mesure 2 du Plan eau.

Sensibiliser

5. Relayer les campagnes de communication de l'État et amplifier les actions de formation et de communication de la ffgolf pour inciter les publics de la filière golf et les golfeurs à la sobriété Eau - Mesure 7 du Plan eau.

6. Sensibiliser à la gestion de l'eau et à la préservation de la biodiversité au moins 3 000 enfants dans les 100 écoles de golf sur tout le territoire d'ici à fin 2025 - Mesure 8 du Plan eau.



Investir

7. Atteindre 100 % des golfs avec terrain utilisant d'ici à fin 2023 Platform.Golf, le nouvel outil numérique lancé par la ffgolf, permettant une télétransmission de données sur l'eau aux services de l'État nationaux et territoriaux - Mesures 12 et 13 du Plan eau.

8. Accompagner 100 % des golfs en zone de stress hydrique et qui sont situés à proximité d'une station (STEP, Industrie...) à mener une étude sur l'opportunité de l'installation de la REUSE (réutilisation des eaux usées traitées) d'ici à fin 2024 - Mesure 15 du Plan eau.

9. Multiplier par 2 d'ici à fin 2025 le nombre de golfs engagés sur un projet de REUSE - Mesure 16 du Plan eau.

Dialoguer

10. Participer aux Instances sur l'eau et développer le dialogue avec l'État dans les territoires - Mesures 37 et 53 du Plan eau.

11. Renforcer la collaboration existante avec les Agences de l'Eau et signer une Convention avec chacune des 6 Agences d'ici à fin 2025 - Mesure 1 du Plan eau

12. Participer au Comité national de l'eau et contribuer à ses travaux - Mesures 37 et 53 du Plan eau.

Innover

13. Créer un consortium national de recherche et d'expérimentation sur les gazons sportifs durables avec les autres fédérations sportives concernées d'ici à fin 2023, coordonner et mener des expérimentations pour limiter l'impact sur l'eau des terrains de sport engazonnés - Mesure 49 du Plan eau

14. Poursuivre l'accompagnement de tous les golfs sur une trajectoire de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse (PPP) veillant à la préservation de la qualité de l'eau, et atteindre le 0 phyto net en 2030 - Mesure 25 du Plan eau

15. Atteindre 200 golfs labellisés « Golf pour la Biodiversité » d'ici à fin 2024 veillant à la préservation des zones humides et de la biodiversité. Cette action est menée dans le cadre du partenariat avec l'OFB depuis 2021 et avec l'appui technique et scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle depuis 2019 - Mesure 30 du Plan eau.

Retrouver l'intégralité du Manifeste

INTERVENTION
JULIEN CABANES



L'encadrement réglementaire de l'usage de l'eau

Les mesures de restriction d'usages

1

Articles L.211-3 II-1° et R 211-66 à R 211-70 du code l'environnement relatifs aux zones d'alerte et restrictions provisoires d'usages.

2

Arrêté d'orientations

Pris par le préfet coordonnateur de bassin.

Fixe pour tout le bassin les orientations relatives aux conditions de déclenchement, et aux mesures de restriction en fonction du niveau de gravité de sécheresse (par usage et type d'activité)

3

Arrêté-cadre

Fixé par département (ou inter-département) afin de préparer les mesures à prendre et d'organiser la gestion de crise en période de sécheresse.

4

Dès lors que le préfet constate que les conditions de franchissement d'un niveau de gravité prévues par l'arrêté-cadre sont remplies : un arrêté de restriction temporaire des usages, est pris (selon les modalités définies par l'arrêté-cadre), entraînant la mise en œuvre des mesures envisagées

Les niveaux d'alertes

01 Seuil de vigilance

Aucune restriction d'imposée.

Il est demandé aux gestionnaires de limiter l'arrosage autant que faire se peut

02 Seuil d'alerte

Interdiction d'arroser les terrains de golf de 8 heures à 20 heures

Diminuer la consommation d'eau de 15 à 30 % par rapport au volume de base hebdomadaire.

03 Seuil d'alerte renforcée

Interdiction d'arroser les fairways et les roughs.

Greens et départs sont préservés.

Diminuer la consommation d'eau d'au moins 60%.

04 Seuil de crise

Interdiction d'arroser les golfs.

Les greens pourront être préservés par un arrosage « réduit à 350 m3/semaine maximum par tranche de 9 trous » entre 20h00 et 8h00 (sauf en cas de pénurie d'eau potable)

ET Diminuer la consommation d'eau d'au moins 80%.

***BONNES PRATIQUES SUR LA GESTION
RÉSILIENTE DE L'EAU***

ffgolf[®]

Collecter et exploiter les données / PLATFORM. GOLF

Les arrêtés préfectoraux préservent les usages prioritaires : démontrer que l'on préserve l'eau en cas de contrôle (importance de l'ETP)

Platform Golf : outil collecte des données de consommation par type de ressource et édition des documents règlementaires obligatoires (Avril 2023).

Prévoir un plan de crise : formaliser les actions en cas de restrictions et concevoir un plan d'action de survie et de remise en état

Déterminer le seuil minimum préservant l'activité : communication avec les acteurs locaux et institutions – Acceptation sociétale



Diminuer les surfaces arrosées #Sobriété

LES FAIRWAYS REPRÉSENTENT 80% DE LA SURFACE

80% de la quantité d'eau utilisée

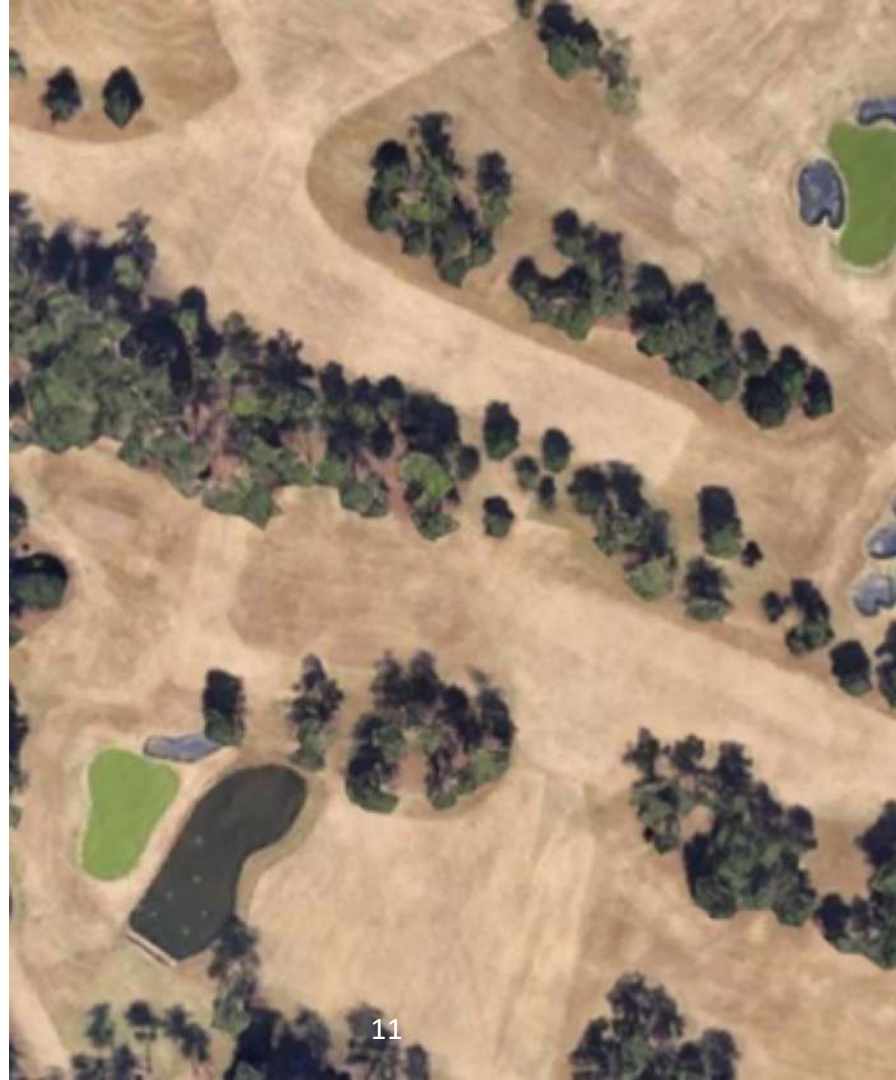
DÉFINIR LES ZONES OÙ IL EST 'INDISPENSABLE' D'ARROSER POUR RÉPONDRE AUX ATTENDUS DU JEU ?

LES ALTERNATIVES

gazon synthétique

graminées moins consommatrices d'eau (fétuques élevées, C4)

légumineuses (micro-trèfles et micro-luzernes).



Optimiser les systèmes d'arrosage

✓ **CHANGEMENT D'ARCHITECTURE PLUS EFFICIENTE**

✓ **SYSTÈME D'IRRIGATION ADAPTÉ ET PERFORMANT :**

économie 25% suivant la vétusté de l'ancien

✓ **OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION**

Sonde d'humidité, station météorologique



Substitution de la ressource

✓ **REUT**

✓ **EAUX NON CONVENTIONNELLES**

Step industrielles

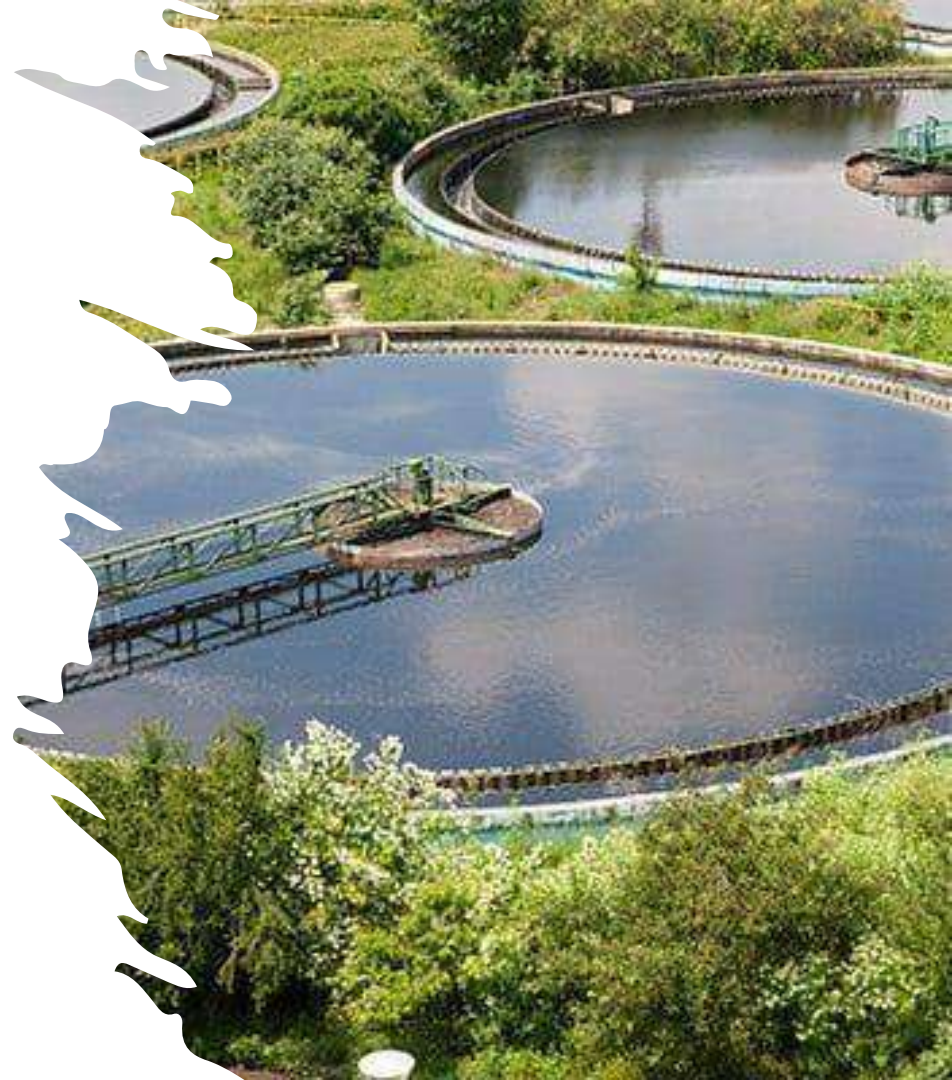
Piscines

Carrières

Eaux de ruissèlement de zones imperméabilisées
(ZAC, parking, routes...)

Dessalement

✓ **PLUVIAL**



Cultiver les bonnes graminées adaptées



Tolérance à la sécheresse, à la chaleur – Résilience : objectif du maintien d'une couverture végétale



Conversion de flore et sursemis : le sol est un réservoir de graines / variation saisonnière



Programme collection variétal AGREF FFGREEN – tous les golfs sont invités à le faire

Réaliser les opérations d'entretien indispensables

Les caractéristiques du sol et son état de fonctionnement

Le substrat : une réserve optimum d'eau utilisable par les plantes pour espacer les arrosages

Importance du calendrier et le type d'opération : faire un bilan hydrique des opérations culturales

Anticiper les canicules, arroser pour la survie du gazon et économiser sur les couts de remise en état

l'excès ou le manque d'eau est un stress

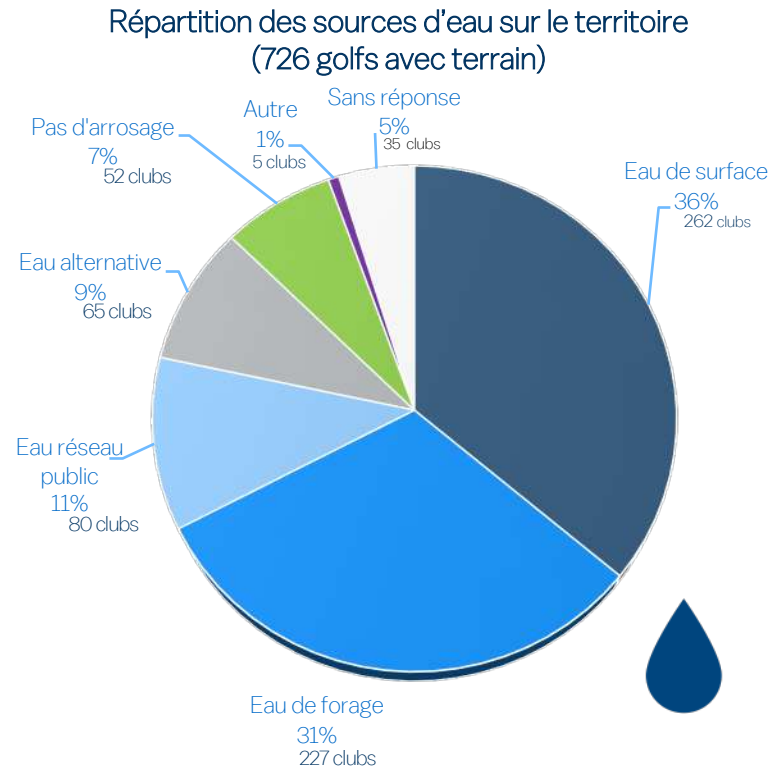


***ETAT DES LIEUX
ET ACTIONS EN COURS POUR L'EAU***

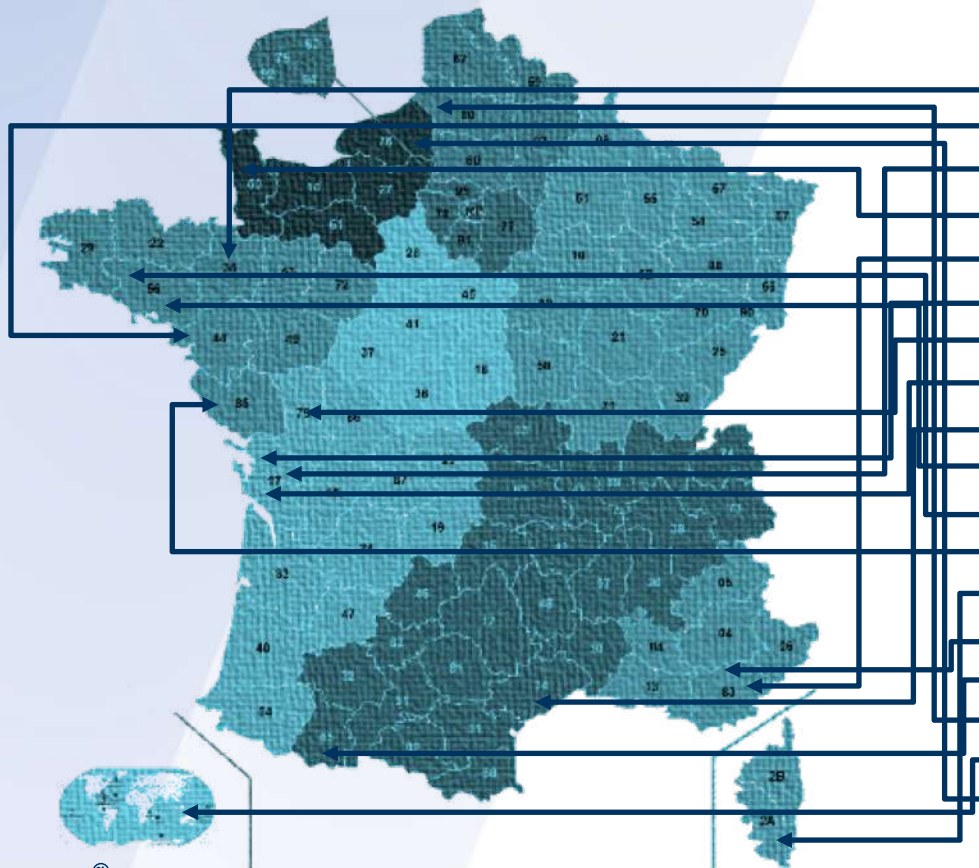
Enquête interne sur les origines de l'eau consommée par les golfs

691

Golfs ont communiqué leur source d'approvisionnement en eau pour l'arrosage de leur structure



Les 18 golfs en REUT en 2023



Dep	LIBELLÉ
35	DINARD GOLF
44	GOLF BLUE GREEN PORNIC
17	GOLF DE SAINTES
50	GOLF DE COUTAINVILLE
83	GOLF DE VALCROS
17	GOLF DE ROYAN
79	GOLF BLUE GREEN MAZIERES EN GATINE
17	GOLF CLUB D'OLERON
34	GOLF INTERNATIONAL CAP D'AGDE
56	GOLF BLUE GREEN RHUYS KERVER
56	GOLF BLUE GREEN BADEN
85	BOURGENAY GOLF CLUB
20	GOLF DE SPERONE
83	GOLF BLUE GREEN SAINTE MAXIME
65	GOLF COUNTRY CLUB DE BIGORRE
80	GOLF DE BELLE DUNE
98	GOLF DE TINA
76	GOLF DOMAINE DES FORGES

Evolution administrative et réglementaire sur la REUT

Décret Aout 2023 : Activités concernées et description de la procédure de demande d'autorisation

Demande directe au préfet et avis de l'ARS non déterminant

Futur texte attendu sur la fin 2023 : Contraintes réglementaires similaires

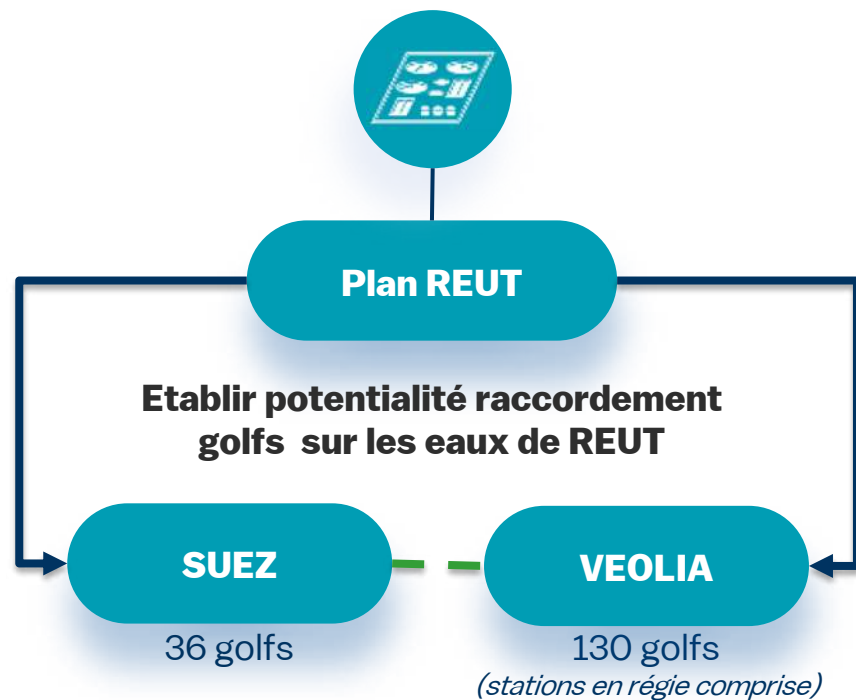
Introduction de la notion de barrière
Utilisation possible d'eaux de qualité B
Modification possible de la distance d'habitations

En cours par la ffgolf sur la REUT

Actions mises en place

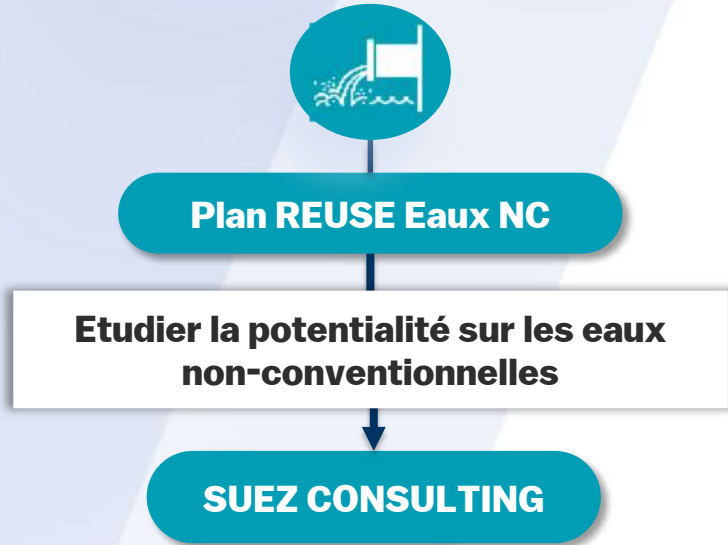
- 1) Identifier et établir la cartographie de la REUT pour tous les golfs
- 2) Extraire les golfs éligibles sur une échelle de 3 couleurs : - de 2,5 Km / entre 2,5 et 4 km / + de 4 km.
- 3) Contacter en 3 vagues les golfs éligibles en commençant par les golfs des 22 départements non-conformes à l'accord-cadre
- 4) Contacter l'ensemble des autres golfs en appliquant l'ordre de priorité Vert/Orange/Rouge

Process établi en partenariat



En cours par la ffgolf sur la REUT

Processus et Livrable



Une fiche par golf avec les sources d'eau NC disponibles + une étude climatologique

Commande Initiale

Identifier les sources d'eaux non conventionnelles à proximité de chaque golf

- 1. Stations d'épuration industrielles*
- 2. Usines d'eau potable (eaux issues des rétro lavage et eaux non conformes à la potabilisation)*
- 3. Piscines*
- 4. Carrières*
- 5. Surfaces imperméabilisées pour collecter les eaux de ruissellement (eaux pluviales ayant lessivé des sols pollués : hydrocarbures métaux).*

Etude climatologique départementale



Restitution de l'étude le 15 novembre

Formation sur la ressource en eau

avec l'appui de
Stephane Ledoux
Expert Allenvi Solution



1^{ère} session
***Mécaniques de l'eau,
principes et règles du jeu***

2^{ème} session
***Forces, vulnérabilités &
résilience***

3^{ème} session
***Enjeux & Stratégie du
bonnes Gestion partagée***

CONSTRUIRE SON PLAN D'ACTION - 6 ACTIONS CLÉS POUR 2024 !

- 1. SAISIR LES DONNÉES D'EAU ET D'ENTRETIEN SUR PLATFORM.GOLF**
- 2. PARTICIPER AUX WEBINAIRES SUR LA GESTION DURABLE DE L'EAU**
- 3. POURSUIVRE LES INVESTISSEMENTS ET LES EXPERIMENTIONS EN FAVEUR D'UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DE L'ECO-ENTRETIEN DES SOLS**

ET AUSSI :

- 4. PARTICIPER AU PROGRAMME GOLF POUR LA BIODIVERSITÉ ET DÉCROCHER LE LABEL**
- 5. DÉVELOPPER DES ECO-INNOVATIONS DANS VOTRE CLUB ET LORS DES COMPETITIONS**
- 6. SENSIBILISER ET INFORMER LES GOLFEURS ET LES ACTEURS LOCAUX SUR VOS ACTIONS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

MERCI.

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?